



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des usagers

Question écrite n° 87161

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les violences observées de façon récurrente dans les trains. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de stopper ce phénomène.

Texte de la réponse

Le développement des dessertes ferroviaires régionales et leur étroite connexion avec les réseaux de transports urbains s'accordent imparfaitement avec les limites des circonscriptions administratives des forces de sécurité publique. De même, la gravité des événements qui se sont produits au début de l'année 2006 dans un train du sud de la France a révélé la nécessité d'adapter nos dispositifs. Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a donc décidé la création du « Service national de la police ferroviaire » (SNPF), dirigé par un haut fonctionnaire de la police nationale. Cette structure qui sera pleinement opérationnelle au mois de mai 2006, est d'ores et déjà chargée de coordonner sur l'ensemble du territoire l'action du service régional de la police des transports (SRPT), qui assure la sécurisation des transports en commun en région parisienne, des services interdépartementaux de sécurisation des transports en commun (SISTC) implantés à Lille, Lyon et Marseille, et de ses propres brigades des chemins de fer. Ces unités recevront le renfort de 400 policiers et bénéficieront du concours de 300 gendarmes ce qui portera à plus de 2 500 hommes et femmes l'effectif de la police ferroviaire. Dans les périodes de forte affluence, des unités mobiles seront également employées. contre la violence dans les transports associant également les services de la SNCF et de la RATP.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87161

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2039

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4513